



Le mot du Maire

De nouveaux médecins, de nouveaux commerces, de nouveaux artisans et même des artistes établissent leur pôle de vie dans notre commune.

Dans le contexte actuel, cela ressemble à un encouragement à continuer et à renforcer notre politique de développement local.

Tout reste fragile et il nous faut rester vigilant pour conserver ce « patrimoine » si précieux mais si nécessaire à la vie moderne.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à tous, un bon été 2019 et de bonnes vacances pour ceux qui le peuvent.

> Votre Maire, Christian Chito

agenda

2019

28 juin à 20h30

Audition

Espoir musical • Salle polyvalente

7 juillet de 7h à 19h

Brocante

Ass des familles • le bourg

18 juillet de 16h à 19h

Don du sang

Donneurs de sang • salle polyvalente

20 juillet de 19h à minuit

Marché nocturne de l'ATIC • le bourg

10 au 25 août

Tournoi de Tennis suivant les matchs

Tennis club de Marcillat • Club de Tennis

31 août

Concours de pétanque

de la MARPA

31 août à partir de 21h

Retraite aux flambeaux, départ Mairie, suivi du feu d'artifice et de la fête patronale

1er septembre

Fête patronale + spectacle animé à 15h Place du Donion

7 septembre de 7h30 à 20h

Foire aux broutards

La Chaume et place du Champ de foire

7 septembre à 20h

repas dansant

Comité de foire • salle polyvalente

22 septembre de 9h à 18h

Marché gratuit

CILES • salle polyvalente

28 septembre à 18h

Concours de pétanque

Amicale sapeurs pompiers • salle polyvalente

7 au 11 octobre de 9h à 18h

Bourses vêtements/jouets/bibelots

Ass des familles • salle polyvalente

29 octobre de 9h à 18h

Anniversaire Don du sang

Nombreuses animations • salle polyvalente

10 novembre à 14h

LOT0

La voix des parents • salle polyvalente

10 novembre dès 9h

Randonnées pour "MOVEMBER"*

Plusieurs parcours VTT et pédestres et nombreuses animations • Place du donjon La commune de Marcillat en partenariat avec l'office de tourisme intercommunautaire de Montluçon * MOVEMBER : Fondation qui lutte contre les maladies masculines.

8 décembre de 8h à 19h

Vide placard

Association des familles • salle polyvalente

21 décembre à 15h

Arbre de noël pour les enfants

de la commune

Association des familles • salle polyvalente

Marcigiolote Place aux oiseaux

Cette année, c'est sur le thème des oiseaux que s'est déroulée la Marcigolote. Ainsi le temps d'une semaine ce sont les volatiles qui ont occupé les différents ateliers, animations et autres expositions qui se sont succédés.



La Poste prend des mesures estivales quant à l'ouverture du bureau de poste. Pour information, celui-ci sera fermé les mercredis 24 juillet et 14 août et du lundi 19 au samedi 24 août.

Bulletin municipal de Marcillat-en-Combraille

Directeur de publication : Christian Chito Comité de rédaction : Catherine Lagrange, Bernard Contamine, Suzanne Vicente, Gérard Ducourtioux, Raphaël Contamine, Catherine Tallet, Adeline Chabrat, Liliane Murat. Conception réalisation : XXI

Téléphone: 0470032100

Passeport jeunes : un seul passeport et tellement d'activités

Le 22 mai dernier, la 18e édition du Passeport jeune était lancée à la Cité Administrative de Montluçon. Ce dispositif valable sur tout le territoire de Montluçon Communauté permet aux jeunes du territoire de profiter de nombreux avantages pour leurs loisirs. Ainsi 20 chèques sont disponibles pour des réductions de 2 € valables chez les partenaires: Bowling, Cinéma le Palace, Le 109, MJC, théâtre des Ilets, Athanor, théâtre municipal Gabrielle-Robinne, Conservatoire André-Messager, MuPop, librairie des Ecoles, librairie le Talon d'Achille, Un pion c'est tout!, la Gozette, Ciné Jazz, le Cercle de voile, Centra aqualudique, Club motonautique de Rochebut.

Pour avoir son Passeport jeunes il suffit de se présenter en mairie ou au Centre Social avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.



Repas du CCAS: Vive les rois!

Le 13 janvier dernier 75 personnes ont partagé un moment gastronomique et convivial à l'occasion du repas du CCAS organisé par la municipalité.

Rendez-vous était donc donné au Restaurant du Commerce pour le repas suivi, épiphanie oblige, par le tirage des rois au moment du dessert. Ensuite, le groupe « Et ma musique » dirigé par Emmanuelle Barse a animé dans la joie et la bonne humeur l'aprèsmidi.

Cette année dans le cadre du CCAS, ce sont 89 colis distribués à domicile et 34 en maison de retraite pour les aînés de la commune qui n'avaient pu se rendre au repas.

ll n'y a pas d'âge pour marcher avec la MARPA



La météo hésitante n'a pas découragé la centaine de marcheurs, jeunes et moins jeunes, inscrits pour les deux parcours (11 et 4 km) de la traditionnelle marche de la MARPA le 25 mai dernier. Organisé par l'Association des Amis de la MARPA cet événement doit permettre de récolter des fonds destinés à financer des animations pour les résidents de l'établissement. Les moins courageux étaient invités à participer à une activité jeux de société en attendant le retour des marcheurs. Tout le monde a pu profiter d'un moment de convivialité intergénérationnel au terme de la manifestation.

Olympiades des aînés : L'important, c'est de participer!

En 2018, la MARPA avait participé pour la première fois à des olympiades inter-établissements avec des EHPAD voisins. L'objectif est simple: proposer des épreuves ludiques aux résidents et leur permettre surtout de se rencontrer et de sortir de leur quotidien. Une première participation couronnée de succès puisque la MARPA a remporté ces Olympiades. Un succès et un défi puisque le vainqueur doit organiser la prochaine édition!

Rendez-vous était donc pris le 6 juin dernier à la Salle des fêtes de Terjat pour de nouvelles Olympiades avec le Centre Social de Marcillat, les EHPAD de Pionsat, Menat, Montaigut-en-



Combrailles et Commentry. C'est autour de 5 jeux d'adresse et de précisions et d'un jeu cognitif que la compétition était organisée! Après l'effort, le réconfort avec un repas convivial et un aprèsmidi dansant pour conclure cette iournée réussie.

Les résultats de cette année :

- 1er Pionsat
- 2º Centre Social de Marcillat
- 3^e MARPA

Pascal Message

Le Bistrot... Et tellement plus!



Après avoir commencé sa carrière dans la vente et le commerce de vin, Pascal Message avait complètement changé de voie en devenant chauffeur d'autocar de tourisme. Il avait alors sillonné l'Europe en long et en large des années durant. Nostalgique de sa Combraille natale (il est originaire de Château-sur-Cher) il choisit de revenir sur ses terres

et à ses premiers amours en donnant naissance Au Bistrot, anciennement chez Tino. Après des travaux et notamment la création d'une nouvelle salle, le Bistrot ouvre ses portes le 8 mars 2019. Bar, tabac, PMU, Française des Jeux, Loto, piles, téléphones, accessoires de téléphonie, recharges, timbres postes, amendes ou fiscaux, cartes postales, confiseries... Une large gamme de services est proposée. Sourire compris!

Le Bistrot - Ouvert 6J/7 - Lundi à jeudi : 7h-13h30 et 15h-19h30 Vendredi et samedi 7h-13h30 et 15h-22h30 – Été: 8h-18h le dimanche

Hrasarkos • Quand l'ancienne charcuterie devient une galerie d'art!

Voilà maintenant 1 an que le peintre Hrsarakos a choisi de venir s'installer à Marcillat avec femme et enfants. Pour loger tout ce beau monde, l'artiste a choisi une maison située dans le bourg à l'angle de la rue Pierre Mage et de la rue de l'Abbé Peynot. Une

ancienne charcuterie dont la de-

vanture a maintenant des airs de galerie d'art puisque l'on peut y observer quelques-unes des œuvres de l'artiste. C'est donc tout naturellement dans cet endroit que le prolifique Hrsarakos a choisi d'organiser une exposition de ses tableaux du 1er au 12 avril. Une exposition qui a rencontré un succès certain et qui sera à nouveau visible à la mairie au mois de septembre prochain.

Marie-Christine Baudier

l'Auben : Par ici les cadeaux!

Marie-Christine Baudier connaît Marcillat deson enfance puis puisqu'elle venait souvent voir son oncle qui tenait un restaurant à l'étang de Marzy à Ronnet. Quand elle voit une annonce proposant la reprise d'un commerce à Marcillat, cette Franci-

lienne vivant entre Orléans et Paris décide de sauter le pas. Cette commerçante installée dans sa ville depuis une dizaine d'années choisit donc d'ouvrir un magasin de cadeaux et d'artisanat. Dans un cadre « cocooning » elle propose toute une gamme de bijoux de créateurs, de sacs, de jeux en bois, de bougies mais aussi des livres, de la papeterie ou de la verrerie d'art... Une ambiance décontractée, de beaux objets en un mot une véritable aubaine!

L'Auben – 37, Grand Rue – ouvert depuis le 01/06

Laurent Agnese

Électricité Générale : et le courant passe

Après avoir installé des stations météo sur le bord de nombreuses autoroutes européennes pendant 13 ans, Laurent Agnese a choisi de venir poser ses valises dans la Combraille. Désireux de s'installer durablement, il choisit de créer son entreprise d'électricité générale en février 2019 dans le hameau de Bournet. Très attaché à la qualité de services et à la sécurité électrique des bâtiments celui

ajoute à sa casquette d'artisan électricien celle de pompier volontaire dépanne, entretien, installe et rénove en fonction des demandes.

Laurent Agnese : Électricité Générale - Bournet Tél.: 06 49 79 70 33 mail: elecgenerale@gmail.com



Lolita Lemoine et Cédric Ricci

InoVcuir, plus qu'un métier, une passion

S'ils se sont rencontrés et ont vécu longtemps dans le Tarn, berceau des métiers du cuir, c'est pour se rapprocher de la famille de Lolita Lemoine (originaire de Montluçon) que les deux jeunes entrepreneurs sont venus s'installer à Marcillat. Leurs solides expériences acquises auprès des meilleurs artisans du cuir (ils ont travaillé pour des marques de luxe!) combinée à leur passion pour ce métier les poussent à créer Inovcuir. Ils débutent par la sellerie: sièges de bus, rénovation de sellerie de voiture de collections, selle de moto... Avec un maître mot: sortir du lot, innover! Pour eux chaque projet est unique. Leurs créations sont également uniques et même sur mesure. Ceintures, portefeuilles et autres colliers sont fabriqués avec des matériaux de qualité

achetés auprès de tanneurs reconnus. Ils ont optimisé au maximum leur atelier et bénéficient d'un équinoment adapté aux

pement adapté aux exi-

gences de l'artisanat du cuir. Ces parents de 2 jeunes enfants vont bientôt vendre leurs produits sur les marchés locaux et proposent de découvrir régulièrement toutes leurs créations sur les réseaux sociaux.

Inovcuir. Tél.: 07 67 70 51 22

mail: inovuir@outlook.fr - Facebook: InoVcuir Lemoine Ricci



Avec des qualifications dans de nombreux corps de métier

(électricité, plomberie...)
Thomas Buccheri vous propose ses compétences aussi bien en matière d'aménagement intérieur qu'extérieur. Après une formation d'agent d'entretien de bâtiment, d'électricien d'équipement ainsi qu'un Bac pro paysagiste, ce jeune artisan po-

lyvalent a participé aux Olympiades des métiers ainsi qu'au concours de Meilleur Apprenti de France où il décroche une médaille d'or régionale. Après une brève expérience à Lyon, ce natif de la Combraille a logiquement créé son entreprise en novembre 2018. Les cuisines, salles de bain, les rénovations complètes et autres jardins sont les terrains de prédilection de ce jeune entrepreneur de 27 ans qui aime plus que tout concevoir des aménagements originaux. Sa maîtrise des outils informatiques lui permet de proposer des simulations 3D de votre projet. Bref un entrepreneur 2.0!

+ 2 RÉNOVATION – Les Huttes Saint-Georges – Tél. : 06 60 95 51 51 mail : plus2renovation@gmail.com – Site web : www.plus2renovation.com

Catherine Saulo

De la plume à l'aiguille : la qualité oui mais locale !

Originaire de Marseille, Catherine Saulo a long-temps vécu à Clermont-Ferrand. Après avoir obtenu de nombreux diplômes dans différents domaines peinture, formation, ou encore couture cette amoureuse de la campagne a posé ses valises à

Marcillat il y a 2 ans. Lorsqu'elle

a appris qu'un magasin était à louer elle a choisi de se lancer. Depuis le 4 juin sa boutique vous accueille aussi bien pour acheter la presse que pour des retouches de couture, des articles de tricot, de la mercerie ou de la bonneterie. Son objectif: travailler avec des fournisseurs locaux et privilégier la production française. Ce n'est pas pour rien qu'elle propose une gamme de laine creusoise et envisage un partenariat avec un fabricant 100 % charentais de pantoufles. L'alliance de la qualité et du local!

De la plume à l'aiguille – Grand Rue

Tél.: 09 83 94 04 66 - mail: delaplumea@laiguille.com



Les Amus'Gueules

34 saisons et toujours autant de plaisir



Pour l'ouverture de sa 34° saison, la troupe de Théâtre amateur de Marcillat avait choisi une pièce de Marc Camoletti, Darling Chérie, un vaudeville en deux actes qui a conquis le public venu nombreux lors de la première le 24 février dernier. Un succès qui ne s'est d'ailleurs pas démenti lors des autres représentations du 1, 2, 8 et 9 mars.

Ce ne sont pas moins de 11 comédiens qui ont occupé la scène le temps du spectacle et une vingtaine de techniciens était mobilisée. La troupe de théâtre a su transmettre au public le plaisir que chacun a pris à interpréter et préparer cette pièce. Les éclats de rire pendant le spectacle ainsi que les nombreux et chaleureux applaudissements qui ont suivi en témoignent.



Marché nocturne : jamais 2 sans 3!

Le bourg de Marcillat va encore connaître une animation nocturne pendant l'été. En effet, l'Association des commerçants et artisans organise la troisième édition de son marché nocturne le 20 juillet prochain. L'occasion comme pour les précédentes éditions de découvrir des producteurs locaux. Outre les artisans classiques, l'association proposera cette année un stand de dédicaces d'ouvrages par des auteurs locaux. Un marché qui sera égayé par des animations musicales et un barbecue géant, été oblige!

Rendez-vous le 20 juillet pour le marché nocturne.

Soirée cabaret : strass et paillettes obligatoires!



Les 6 avril dernier l'ATIC s'était mise sur son 31 en proposant une véritable soirée de gala à Marcillat à la Salle Polyvalente. En effet, le cabaret de Gwenn conduit de main de maître par ladite Gwenaëlle (musicienne, auteur-compositeur, chanteuse...) avait concocté un programme hors du commun qui a tenu le public en haleine tout au long de la soirée.

Ainsi le transformiste Berny Parker a su conquérir la salle par son humour et sa manière d'interagir avec le public. Ce fut également l'occasion de découvrir des danseuses de cabaret qui ont enchanté les amateurs de music-hall et de French Cancan.

Journée Portes ouvertes

découvrir le quotidien des pompiers et susciter des vocations



L'Amicale des sapeurs pompiers de Marcillat n'a pas eu de chance avec la météo pour sa journée porte ouverte le 11 mai dernier. Pourtant dès le matin, 54 courageux randonneurs avaient bravé le mauvais temps pour crapahuter sur l'un des 2 parcours proposés (8 et 14 km). L'après-midi une centaine de curieux sont venus à la caserne découvrir les véhicules et le matériel. Ce fut également l'occasion d'assister à un exercice de désincarcération d'un véhicule. Les plus jeunes ont pu participer à un parcours incendie spécialement taillé pour eux. En espérant que cette journée donne envie à des volontaires de rejoindre les sapeurs pompiers.

LÉON TAUVERON

Léon TAUVERON est né le 4 août 1933 sur la commune de Ronnet.

Au cours de l'été 1958, il s'installe avec son épouse Léa, à Marcillat en Combraille pour exercer la profession de négociant en boissons et en fuel.

De leur union, naissent deux filles, Suzanne et Michèle puis, quatre petits-enfants, David, Sandrine, Emilie et Sophie.

Ces dernières années, Léon a eu la joie d'accueillir dans sa famille, quatre arrière-petits-enfants.

Léon était élu au Conseil Municipal en 1971 dans la liste menée par Bernard BARRAIUX où il œuvrera jusqu'en 2001.

Il se montrait très actif au sein de la commune, durant ces trente années pendant lesquelles il était au Conseil d'administration du CCAS. Il fut également à l'origine de la création de l'Association des Commerçants.

Léon nous a quittés le 27 mars 2019.

Concert Chorale

4 chorales et du dépaysement au programme

Le 4 mai 2019, l'Espoir Musical organisait son concert de chorale à la salle polyvalente. Morceaux différents et interprétations variées, parfois même mimées étaient au programme.

Polyphonia de Durdat Larequille débutait avec un programme axé sur la variété française, suivie de la « *Chorale de l'Harmonie* » de Saint Pourçain sur Sioule et ses chants sacrés et gospel avec des extraits de chants hongrois et tziganes.

Le voyage n'était pas fini pour les spectateurs puisque Alisancia d'Auzances proposait ensuite une bénédiction irlandaise suivie de chants africains.

Vint enfin le tour de la chorale Atout Choeur de Marcillat et ses interprétations en français et en anglais ainsi qu'une composition d'un des choristes.



Ce moment musical et convivial fut conclu par un chant commun associant membres des différentes chorales et spectateurs sous la direction de la chef de chœur de Marcillat, Coralie Dubost.



Chantier participatif

Une première expérience qui va porter ses fruits!

En février dernier ce ne sont pas moins de 37 personnes qui ont bravé le brouillard et répondu présents à l'appel du premier chantier participatif intitulé: « Sauvons le verger du Courtioux ». Animé par les Croqueurs de Pomme de l'Allier, l'objectif de ce chantier était simple: offrir une seconde jeunesse au verger du Courtioux tout en bénéficiant des nombreux conseils prodigués par les animateurs. C'est donc dans la joie et la bonne humeur que les participants se sont mis au travail: Enlèvement du lierre, découpe des branches porteuses de guis... Tout a été fait pour rajeunir ces arbres fruitiers centenaires.

Cette action a été menée en étroite collaboration avec la Maison de la Combraille, le centre social rural du Pays de Marcillat-en-Combraille et l'association Pomone Bourbonnaise. Le SIVU, gestionnaire du Château du Courtioux, a accordé sa confiance aux organisateurs en ouvrant les portes de son verger.

Les organisateurs remercient chaleureusement tous les participants à ce chantier.

Une opération réussit qui en appelle d'autres. En effet, des actions nouvelles sont envisagées sur le thème des arbres fruitiers afin de valoriser ce verger et de sauvegarder des variétés très anciennes de fruit.

Reper

Maison de la Combraille Expo temporaire

Quand les envahisseurs débarquent

Frelon Asiatique, chenille processionnaire et autre moustique tigre sont des espèces dites exotiques envahissantes. Si elles font souvent parler d'elles, connait-on vraiment ces espèces? C'est à cette question, entre autres, que la Maison de la Combraille en collaboration avec la Direction de l'Environnement de Montluçon vous propose de répondre.

Une exposition passionnante pour découvrir la provenance de ces espèces, leur évolution et surtout des conseils pour les identifier et éviter leur propagation.





De nombreuses expositions tout au long de l'été:

Salle du Donjon

- Du 1^{er} au 30 juin : Exposition d'aquarelles et acryliques de Solange Salmon et Monique Duszynski
- Du 1^{er} au 20 juillet : Pastels et poésie textiles d'Annie Deschaumes et Ginette Depalle
- Du 1^{er} au 20 juillet : Sculpture sur bois de Gérard Carlot
- Du 22 juillet au 10 août : Exposition d'aquarelles et acryliques (technique mixte) d'Annie Paris et Anne-Marie Berchon

• Du 1^{er} au 30 septembre : Aquarelles, huiles et acryliques de Philippe Jabaudon-Gandet

Salle du Bas

• Du 1^{er} juin au 30 septembre Atlas de la Biodiversité

Salle de la Mairie

- Du 1^{er} au 25 juin : Exposition des 20 ans
- Du 1^{er} au 28 juillet : Roger Amiot
- Du 30 juillet au

1^{er} septembre : Jean Maignan

• Du 3 au

30 septembre: Hrasarkos

Nouveau!



Les gestes de tri sont simplifiés

Désormais, tous les emballages et papiers se trient dans les bacs et colonnes jaunes.







Les horaires évoluent

Jours et horaires de la déchetterie: mardi, jeudi et samedi.

- horaires d'hiver à partir du 1^{er} lundi de novembre: 9h-12h et 13h30-17h
- horaires d'été, à partir du 1^{er} lundi d'avril: 8h-12h et 13h30-18h



Les badges se modernisent

Pour accéder à la déchetterie, vous devez forcément être munis de votre nouveau badge. Celui-ci prend maintenant la forme d'une carte sans contact et est plus solide que le précédent.

Passez cette carte sur la borne prévue à cette effet dans les déchetteries équipées de barrières ou présenter votre carte au gardien dans les autres.

Pour vous procurer ces nouveaux badges, faite une demande en suivant les instructions suivantes:

- directement aux bureaux du SICTOM
- par courrier : Service Cartes de déchetteries/rue du Terrier/03410 Domérat
- par mail: cartes.dechetteries@sictomrm.fr
- via un formulaire sur notre site internet: www.sictomrm.com*

Quelle que soit la solution retenue, merci de vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

* Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service « carte d'accès en déchetteries » - rue du Terrier - 03410 DOMERAT - 0470 64 23 80 - cartes dechetteries0 sictomrm.fr

ECOLE: LES PRIMAIRES...

... À la mer



Cette année les élèves de l'école primaires (du CE2 au CM2) ont pris la direction de Saint-Palais-Sur-Mer. Ce voyage vient clôturer un travail pédagogique mené tout long de l'année autour du monde la mer.

Ce fut l'occasion pour les 49 élèves de découvrir les nombreuses richesses dи littoral mais également de se sensibiliser à la fragilité du monde marin. Au programme, l'initiation au char à voile, des sorties pour faire connaissance avec la faune et la flore marine, la pêche à pied sur l'estran rocheux, l'étude des marées... Pas le temps de s'ennuyer, c'est ca une classe de mer. Dans un cadre idyllique les enfants ont pu approfondir concrètement leur travail et revenir en classe des souvenirs plein la tête. Une expérience inoubliable.

... À la mare



Les élèves de CP et de CE1 ont travaillé toute l'année scolaire autour du projet « Mares à conter » développé par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier. Ce projet pédagogique avait pour objectif de faire découvrir ces trésors de biodiversité que sont les mares. Après avoir mené de nombreuses études théoriques, arrive enfin la pratique sur le terrain.

Direction la mare de Romagère aux Osiers. Sélectionnée avec soins par les équipes du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier pour son accessibilité et la diversité de sa biodiversité, les chères têtes blondes ont profité de 4 ateliers sur ce lieu remis en état pour l'occasion par la commune (curage et débroussaillage).

Création d'un banc pour le public, piégeage d'espèces grâce à des nasses, construction d'un hôtel d'insectes et atelier de décoration du grillage bordant la mare se sont succédés. Malgré des conditions climatiques pas très favorables, animateurs et professeurs ont été ravis de l'implication des enfants. De leurs côtés, les élèves sont retournés dans leur salle de classe pour compiler les résultats de leurs expérience et personne n'en avait...marre!



LO†O • Toujours plus de monde au rendez-vous

Cette année pour le tradionnnel loto des Parents d'Elèves ce sont 300 joueurs qui sont venus tenter leur chance sur l'une des 10 parties que les bénévoles de l'association avaient organisé.

Les partenaires locaux tels que Monpcpascher Autour des Briques ou Autocars des Combrailles Eric Chaminade Photographe n'avaient pas lésiné sur les lots qu'ils ont fourni pour ce loto dont les bénéfices

servent à financer les sorties et voyages scolaires des enfants de l'école. Vélo, Ordinateur, accès à des parcs de loisirs, repas gastronomiques, forfait photo en studio... il y en avait pour tout le monde, petits et grands!

Comme un « R » de Carnaval

Comme tous les ans, le traditionnel carnaval des enfants de l'école a pris possession du bourg de Marcillat. Après la lettre P l'an dernier Il avait été décidé que cette année ce serait au R d'être à l'honneur cette année. De quoi faire travailler toutes les imaginations.

Le 12 avril, c'est donc logiquement que Monsieur Carnaval avait choisi de se grimer en Rubik's Cube. Puis, c'est une joyeuse troupe bariolée et composée de jeunes Rockeurs et autres apprentis Rugbymen tous plus joyeux les uns que les autres qui a défilé dans le Bourg jusqu'au collège et au Centre Social sans oublier de passer devant la Mairie



avant de se rendre dans le parc près de la MARPA pour juger en place publique M. Carnaval. Lequel fut condamné sans appel à être brûlé, sentence aussitôt exécutée.

Les comptes rendus des Conseils municipaux

Séance du 30 novembre 2018

Présents : Virginie Blanchet ; Chabrat Adeline ; Chito Christian ; Contamine Bernard ; Suzanne Vicente ; Liliane Murat ; Catherine Tallet ; Catherine Lagrange ; Céline Zanini ; Raphaël Contamine ; Stéphane Mitaty. <u>Excusés</u> : Ducourtioux Gérard, pouvoir à Christian CHITO ; Denis Vacquant ; Dubost Michael

Acquisition amiable d'immeuble du cabinet médical par l'intermédiaire de l'EPF SMAF

Rappel : Un projet d'extension du cabinet Médical et la nécessité de le maintenir, voire de le développer mais aussi d'attirer les jeunes générations pour qu'elles viennent et restent, a été discuté à plusieurs reprises.

Dans le cadre d'un projet territorial de santé, les professionnels de santé, tous corps confondus de Marcillat en Combraille et Pionsat viennent de créer une SISA (Société Interprofessionnelle de soins ambulatoires) avec pour objectif notamment de permettre aux différents professionnels de santé un exercice pluri-professionnel et coordonné sur les deux sites. Cette nouvelle organisation qui entre dans un nouveau cadre règlementaire a pu récemment, être labellisée par l'Agence régionale de Santé.

Parallèlement à la création de cette MSP par les professionnels de santé, Monsieur le Maire pose le problème des locaux actuels du Cabinet Médical qui dans l'état actuel est trop exigu compte- tenu des nombreux professionnels qui y sont rattachés.

Afin de maintenir la dynamique qui se met doucement en place, et sachant que les professionnels de santé actuels ne veulent pas s'impliquer financièrement dans des travaux à nouveau, la commune pourrait investir pour maintenir un service de santé de qualité et vu la labellisation de l'ARS, et la modification du zonage, obtenir des aides financières.

Rachat du cabinet médical par l'intermédiaire de l'EPF SMAF

L'idée serait de racheter le cabinet Médical par l'intermédiaire de l'EPF SMAF. Celui-ci réalise l'investissement, puis met à disposition de la commune, les locaux qu'elle loue aux occupants. Ce rachat consiste à approcher d'une opération blanche financièrement pour la commune.

Au vu des explications données et des questions posées,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 0 voix contre. 1 abstention :

- autorise l'Etablissement public foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable l'immeuble cadastré AB 385 et AB 393 situé à Marcillat en Combraille au 7 rue de la Maîtrise. Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service des Domaines ou à défaut par l'observatoire foncier de l'Etablissement
- s'engage à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf Auvergne à la Commune, et notamment au remboursement :
- de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Établissement, en dix annuités au taux de 1,5 pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le patrimoine des adhérents de l'Établissement
- de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf Auvergne.

Convention à intervenir pour l'emploi d'un Parcours Emploi compétence (anciens CAE) pour faire face au remplacement de Serge Lory actuellement en arrêt maladie — Création d'un de poste dans le cadre du dispositif.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement: un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 dans le Département de l'Allier dans les communes situées en ZRR. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La durée hebdomadaire

afférente à l'emploi est de 26 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC. Il est décidé de créer un emploi dans ce cadre. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va proposer le poste à Monsieur Philippe Legofe, qui a déjà été accueilli à la mairie pour un stage aux services techniques et dont la situation au regard de l'emploi entre dans le champ d'application des PEC. Une convention sera signée avec le Pôle Emploi pour une durée de 9 mois à raison de 26 heures hebdomadaires, pour une rémunération de 1113, 15 € mensuel. En cas de nécessité de service l'ée au poste, des heures complémentaires pourront être versées à l'agent en vertu du Code du Travail.

Elections : nouvelles modalités d'inscriptions ; désignation d'un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle

De nouvelles modalités de révision des listes électorales et la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) seront applicables à compter du 1er janvier 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le maire voit son rôle s'accroître en matière de modification de la liste électorale. Il décidera de l'inscription et de la radiation des électeurs sur la liste électorale.

Par ailleurs, les commissions administratives, actuellement chargées de la révision des listes électorales, seront supprimées au plus tard le 9 janvier 2019. Elles seront remplacées par des commissions de contrôle, nommées par le préfet, sur proposition du maire, et ce au plus tard le 10 janvier 2019. Le maire devra donc transmettre au préfet, bien avant le 31 décembre 2018, la liste des conseillers municipaux habilités et prêts à participer aux travaux de la commission. Les commissions de contrôle auront pour mission le contrôle a posteriori des décisions du maire (inscriptions et radiations) l'examen des recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Considérant les modalités dans les communes de moins de 1000 habitants, cette commission sera composée :

- Du délégué du Préfet,
- Du délégué du tribunal,
- D'un conseiller municipal volontaire

Création d'un répertoire électoral unique (REU) : à compter du 1^{er} janvier 2019, la révision des listes annuelles est supprimée et les listes électorales sont extraites d'un répertoire électoral unique et permanent, tenu par l'Insee.

Ce répertoire est constitué à partir des listes électorales communales et consulaires et du fichier général des électeurs, tenu par l'Insee. Il est mis à jour suite aux demandes d'inscriptions ou de radiations des électeurs, des mairies ou des postes consulaires et à partir des informations relatives à la capacité électorale et aux décès des électeurs.

Considérant toutes les informations données, le Conseil Municipal prend acte : • De la nouvelle réforme • Désigne Liliane Murat pour siéger au sein de la commission de contrôle

Désignation de référents ambroisie (pour signalements, participation à une ou deux réunions techniques par an etc.)

Monsieur le Maire rappelle la désignation antérieure des référents ambroisie. Il explique que l'agent communal précédemment désigné n'est plus en fonction et que les conseillers municipaux désignés antérieurement ont un emploi du temps qui ne leur permet pas de se libérer comme ils voudraient pour exercer cette mission.

Il rappelle le principal rôle du référent ambroisie :

- Repérer les zones colonisées et alerter les personnes concernées à agir / - Orchestrer la lutte sur le territoire communal / - Contribuer, sous l'autorité du maire, au respect de la réglementation en vigueur / - Communiquer et faire remonter l'information en cas de difficultés / - Répertorier la présence d'ambroisie sur le terrain, vérifier les signalements, avertir les propriétaires ou exploitants des parcelles infestées, les informer et conseiller, s'assurer des moyens de destruction, rendre compte au maire chargé de l'application de l'arrêté préfectoral, seul détenteur du pouvoir de police municipale / - Assurer la remontée d'information sur la plateforme de signalement ambroisie (www.signalement-ambroisie. fr) / - participer à des réunions techniques sur le sujet

De ce fait, Adeline CHABRAT est volontaire pour se rajouter comme référente ambroisie avec Céline Zanini et Michael Dubost précédemment désignés.

Résiliation du bail commercial situé au 61 grand'rue

Monsieur Pierre-François Brette qui occupe le local commercial au 61 grand 'rue que la commune lui loue, va prendre sa retraite. Son congé prendra effet le 31 mars 2019, suite à sa cessation d'activité.

Autres points abordés

Taxe d'aménagement :: Un document explicatif sur la taxe d'aménagement pouvant être instaurée par la commune est distribué aux conseillers municipaux. Cette décision pour l'instaurer demandant de la réflexion, sera débattue dans une prochaine réunion de conseil municipal.

Certificats d'urbanisme: Le Maire informe le conseil Municipal qu'il a demandé des certificats d'urbanisme sur les terrains que la commune a acquis, près du cimetière et sur la route de Montluçon, pour connaître leur constructibilité

Concernant le terrain cadastré AB 362 sur lequel est préconisé la construction du local technique de la commune, le CU va être accordé à condition que la commune procède à une extension du réseau.

Des contacts ont été pris par Monsieur le Maire avec ENEDIS sur ce sujet. Concernant celui cadastré AB 258, qui intéresse un administré qui souhaite l'acquérir pour construire une maison individuelle, il devrait être accordé également à condition de construire dans une zone présélectionnée sur le terrain en question.

Salle des sports : Elle est en fonctionnement et plusieurs points sont soulevés :

- quant au matériel : suite à la demande d'une association et du Collège de mettre en place des espaliers et étagères dans les locaux de rangement, en fonction du cout, cette demande sera étudiée. De plus, au-dessus des portes latérales et en fonction des heures de matchs de hand, le soleil éblouit les gardiens. La mise en place de stores est discutée.
- concernant le demande Madame Barbat, professeur de sport au Collège de mettre en place des aériens de cirque (trapèze tissus), aucune réponse favorable ne peut être donnée si la sécurité n'est pas assurée. Il sera demandé au collège de trouver un autre moyen pour remonter les panneaux de basket, afin de ne pas endommager les manivelles.

Des bancs ont été mis en place pour les spectateurs dans le gymnase.
- quant au fonctionnement : après des constatations sur place, il sera rappelé aux utilisateurs de respecter le règlement intérieur sur l'obligation de changer de chaussures pour rentrer dans la partie gymnase.

Mare de Fougères : : L'expertise contradictoire est prévue le 11 décembre. Défibrillateurs : lls seront mis en place le 11 décembre.

Foire aux broutards: elle aura lieu le 7 septembre 2019

Colis : la date du 14 décembre est arrêtée pour les préparer en vue de leur distribution.

Séance du 25 janvier 2019

<u>Présents</u>: Chabrat Adeline; Chito Christian; Contamine Bernard; Suzanne Vicente; Catherine Tallet; Catherine Lagrange; Céline Zanini; Raphaël Contamine; Stéphane Mitaty; Virginie Blanchet; Denis Vacquant; Ducourtioux Gérard. <u>Excusés</u>: Dubost Michaël; Liliane Murat

Extension du Cabinet Médical

- * demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier Au titre du soutien aux « *Maisons de santé pluridisciplinaires* »
- * demande de subvention à l'Etat (DETR) au titre du « maintien et au développement des services de proximité »
- * demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes Il est fait rappel des précédentes délibérations concernant l'avenir du cabinet médical, et des nombreuses discussions portant sur la nécessité de maintenir l'offre de soins sur le territoire et un service de santé de qualité aux habitants.

Pour l'instant, la commune n'est pas propriétaire des parcelles sur lesquelles sera implanté le projet mais une demande d'achat par l'intermédiaire de l'EPF SMAF est en bonne voie (accord du conseil Municipal du 30 novembre 2018). Eric Collet, architecte DPLG, a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Suite à une réunion récente de la commission des travaux à laquelle étaient également invités les médecins, l'esquisse des plans et une estimation prévisionnelle sont présentés.

Le maire rajoute que les professions médicales associées n'ont pas pour objectif d'agrandir leur cabinet et que pourtant deux jeunes médecins sont prêts à s'installer. C'est pourquoi la commune pourrait acheter le cabinet médical, l'agrandir et ainsi lutter contre la désertification médicale. Ce projet peut prétendre à plusieurs aides financières, dans le cadre du plan de financement suivant :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Travaux HT	185760,00	Conseil Départe- mental Allier	65 286,72	30
Maîtrise d'œuvre	21 362,40	DETR	67 571,70	31
SPS	1 500,00	Région	41 348,25	19
Contrôle Technique	4 000,00	Ressources propres	43 415,73	20
Divers raccordemen	ts et			
imprévus	5 000,00			
Total dépenses	217 622,40	Total recettes	217 622,40	

Considérant que ce projet est une nécessité vitale pour la population, considérant que les professionnels des santé du territoire se sont regroupés en SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires), que leur projet de santé commun a souligné le fait que l'offre médicale ne serait pas suffisante à court ou moyen terme, comparée au besoin du territoire concerné et que de ce fait, il a été labellisé par l'ARS, la réalisation du projet est approuvée par le Conseil Municipal.

Considérant toutes les questions posées, et les explications de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, se déclare d'accord pour réaliser le projet, — approuve le plan de financement présenté, et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions inscrites aux différents financeurs.

Réalisation d'un colombarium et d'un jardin du souvenir. Demande de subvention à l'Etat (DETR) au titre du « programme général d'aide aux travaux des équipements communaux »

La crémation est de plus en plus pratiquée. jusqu'à présent, les urnes étaient déposées dans les concessions des administrés. Mais depuis peu, la commune reçoit des demandes fréquentes de déposer ces urnes dans un colombarium ou pour répandre les cendres dans un jardin du souvenir. Pour les communes de moins de 2000 habitants, ce n'est pas obligatoire mais vu l'évolution de la société et des demandes, une estimation du cout d'un aménagement paysager d'une parcelle du cimetière qui comprendrait un colombarium de 6 cases et la mise en place d'un jardin du souvenir avec une stèle du souvenir, a été demandée.

Ce projet peut être aidé à hauteur de 35 de son cout HT avec application d'un coefficient de solidarité de 0.69. Le plan de financement suivant est adopté :

Achat et 4352,00 DETR 1137 94 35 avec 74 installation application coeff Achat Plagues Ressources 3574 NA solidarité (20 X 18) propres 0.69 4712,00 Total 4712,00 Total H1

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'un tableau pluriannuel d'avancements de grade avait été présenté au Conseil Municipal lors de la séance du 1^{er} décembre 2017 définissant par année le nombre d'agents susceptibles d'en bénéficier, au regard de leur échelon et de leur ancienneté dans le grade.

Un agent actuellement adjoint technique territorial peut en bénéficier à partir du

 $1^{\rm sr}$ janvier 2019 et pourrait passer au grade d'adjoint technique territorial principal $2^{\rm e}$ classe.

D'autre part, le même agent a envoyé un courrier au Maire, stipulant qu'elle ne souhaitait, ni ne pouvait plus exercer une partie de sa mission, car elle avait trouvé un travail dans le privé qui correspondait mieux à ses besoins. Après calcul, et en accord avec l'agent, le poste qu'elle occupe actuellement passerait de 20 h 00 à 9 h 50 à partir du 11 février 2019.

* Sous réserve de l'avis des Commissions paritaires consultées,

- * Vu la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade décidé en séance du 13 avril 2016
- * vu la demande de l'agent concerné par le poste,

un poste d'adjoint technique territorial à 9 h 50 hebdomadaires sera créé et le poste d'adjoint technique territorial à 20 h 00 hebdomadaires sera supprimé à partir du 11 février 2019

Un poste d'adjoint technique territorial principal 2° classe pour une durée hebdomadaire

de 9 h 50 à partir du 11 février 2019 sera créé.

Adhésion de la communauté de communes du Pays de Tronçais au SDE03.

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, souhaitant adhérer au titre de la compétence Eclairage public. Elle envisage également de confier au Syndicat l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette demande d'adhésion fait suite à la délibération de ladite Communauté de Communes en date du 17 mai 2018. Le SDE 03 a approuvé la demande d'adhésion par délibération du comité syndical le 30 novembre 2018.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et EPCI à fiscalité propre adhérents au syndicat de se prononcer sur cette adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20, Considérant la délibération du 17 mai 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,

Considérant la délibération du 30 novembre 2018 du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier acceptant la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, Son adhésion est acceptée.

Modification statutaire du SDE 03

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin de permettre au syndicat d'agir dans de nouvelles compétences et de revoir les modalités de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical.

Ainsi, la version des statuts intègre deux compétences optionnelles et deux activités complémentaires supplémentaires :

- En 8º compétence optionnelle : le Gaz Naturel Véhicule (fondée sur l'article L.2224-37 du CGCT)
- $-\ \ \mbox{En}\ 9^{\rm e}$ compétence optionnelle : l'Hydrogène (fondée sur l'article L.2224-37 du CGCT)
- En $\mathbf{5}^{\mathrm{e}}$ activité complémentaire : le suivi énergétique des bâtiments publics
- En 6° activité complémentaire : la planification énergétique territoriale.
 Ces compétences sont optionnelles et sont exercées par le syndicat uniquement sur demande des communes.

La modification des statuts du SDE03 est approuvée.

Restauration d'un tableau ancien à l'église

A l'église, un tableau sous verre comportant une liste ancienne de prêtres ayant exercé à Marcillat en Combraille ou dans la paroisse, a mal vieilli au regard de l'humidité et de l'acidité du support.

Ce tableau, dont le cadre est de type Napoléon III très encrassé, et dont le papier intérieur est empoussiéré et déformé, nécessite une restauration par un professionnel.

Les ateliers de restauration sont plutôt rares sur le territoire proche. Il a donc été fait appel à l'atelier de conservation et de restauration : « *l'œuvre de l'art* » à Huriel pour établir un devis qui s'élève à s'élève à 880 € HT soit 1 056,00 TTC.

Par ailleurs, la ville de Commentry organise chaque année un concours dénommé « *Prix Emile Mâle* » qui récompense les initiatives de sauvetage d'éléments de patrimoine artistique, historique ou ethnographique, et, qui peut porter aussi sur le petit patrimoine.

Le tableau sera restauré suivant le devis ci-dessus et sa restauration sera inscrite au concours organisé par la Ville de Commentry en 2020.

Evolution de la Poste

Monsieur le Maire a reçu récemment des représentants de la Poste car des réflexions sont menées actuellement sur l'évolution des bureaux de poste suivant des critères préétablis.

La poste souhaite instaurer un dialogue avec les collectivités au travers d'un diagnostic partagé à l'issue duquel le Maire se prononcera sur le changement ou non de statut.

Les représentants de la Poste présents :

- ont donné connaissance au Maire :

d'un diagnostic démographique, économique qu'ils ont réalisé sur le territoire

de l'offre de services de la Poste présente sur le territoire

- lui ont proposé de faire un diagnostic partagé relatifs à l'attractivité, aux projets de la commune, et sur l'offre de services et de commerce sur le territoire.
- lui ont demandé d'argumenter et de donner son opinion sur l'évolution possible de la présence postale au regard du constat fait, de l'évolution des services, et du contexte économique de la commune.

Des solutions possibles et envisageables sont proposées par la Poste pour l'évolution de son service sur la commune :

- Soit le bureau de Poste subit une réduction des heures
- Soit une agence postale communale remplace le bureau de poste, mais cela coute cher malgré la subvention octroyée
- Soit le facteur devient également un guichetier en répartissant la distribution du courrier le matin, et la tenue du guichet l'après-midi Lors de cette rencontre, Monsieur le Maire a réagi, sur le diagnostic territorial car depuis 2015, on a noté un boom économique de la population, l'ouverture de commerces et la vente de maisons vides depuis très longtemps et que, hormis les nombreux services actuels, il faudra tenir compte des projets en cours (relais moto, ateliers d'artisanat, maraichage, nouveaux commerces etc.).

Sur l'offre de services postaux, il a rajouté qu'après constat sur place, il y a toujours beaucoup de clients au bureau et encore plus le samedi, et qu'il est important de conserver le Bureau de Poste tel qu'il est, compte tenu du contexte économique de la commune mais aussi du fait que Marcillat est un pôle secondaire de services public dans l'agglomération de Montlucon Communauté.

Il propose au Conseil Municipal d'écrire aux instances de la Poste dans ses termes :

« au vu de l'augmentation de l'activité du bureau de plus de 13 et de l'embellie immobilière en 2018, il est utile et nécessaire de conserver le Bureau de poste dans les mêmes conditions d'ouverture qu'aujourd'hui et dans sa forme actuelle ».

Au vu des explications, des arguments, du diagnostic partagé et des constats faits,

Au regard de la progression de l'activité

Au regard du service rendu constaté par la poste pour tous les acteurs économiques mais aussi pour les personnes âgées et les jeunes qui apprécient ce service de proximité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- souhaite le maintien du bureau de poste dans sa forme actuelle
- se déclare favorable aux arguments précités de Monsieur le Maire Un courrier sera envoyé aux instances de la Poste, en ce sens.

OBJET : Projet de classe transplantée à l'école primaire ; Demande de subvention

L'Association des Parents d'élèves de l'Ecole Primaire dont l'objet est de financer les projets éducatifs et culturels au profit des élèves de l'école primaire envisage de financer un séjour scolaire de 47 élèves du cycle 3 (18 CE2 — 14 CM1- 15 CM2) qui partiraient en classe transplantée à Saint-Palais-sur-Mer du 29 avril au 3 mai 2019.

Ce projet s'élève à 12518 € au total dont 9538 € pour le séjour et 2980 € pour le transport, financé pour partie par l'association des parents d'élèves à hauteur de $6\,000\,$ €,

la coopérative scolaire à hauteur de 1000 €, la participation des familles à hauteur de 2 820 €.

Le reliquat à financer s'élève à 2698 €. A ce titre l'APE demande à la commune une subvention du montant correspondant au reliquat.

Compte-tenu de l'intérêt pédagogique de cette classe transplantée, Considérant que l'organisation de classes transplantées ne se déroule que tous les 3 ans.

Compte-tenu du fait qu'elle permet aux enfants d'apprendre autrement et que l'école fait partie des préoccupations premières de la commune, une subvention sera octroyée à l'APE.

Montluçon Communauté – Prise de la compétence « Politique évènementielle en matière de sports et de culture » :

Par délibération n° 18.710 du 17 décembre 2018, Montluçon Communauté a délibéré pour mettre en place une politique évènementielle en matière de sports et de culture.

Cette compétence permettra à la communauté d'agglomération d'intervenir à cet effet par des actions de promotion d'événements de grande ampleur se déroulant sur plusieurs communes de l'agglomération ou se déroulant dans des équipements d'agglomération avec une fréquentation dépassant le cadre local et contribuant à l'image et à la notoriété de l'agglomération de Montluçon et de son bassin de vie.

Elle aurait également pour conséquence d'autoriser Montluçon Communauté à attribuer des subventions de fonctionnement pour la gestion d'équipements ou d'établissements d'intérêt communautaire à vocation sportive ou culturelle à rayonnement national ou régional. Vu les statuts de Montluçon Communauté adoptés par le Conseil communautaire conformément à la délibération n° 18.709 du 17 décembre 2018, il y a lieu de considérer cette compétence comme une nouvelle

Par conséquent, le Conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer dans les conditions énoncées par l'article L.5211-17 du CGCT. En cas d'accord, la modification statutaire correspondante sera effective à la prise de l'arrêté préfectoral s'y rapportant.

Considérant que cette compétence ne concerne que les évènements précités,

Considérant les explications données par Monsieur le Maire,

compétence dont Montluçon Communauté doit se saisir.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, o voix contre et une abstention,

- se déclare favorable à la prise de compétence « politique évènementielle en matière de sports et de culture ».

Autres points abordés :

Demande d'autorisation d'occuper le domaine pour l'installation d'une terrasse de café par Monsieur Pascal Message : Le Café le Bon Accueil a été cédé à Monsieur Pascal Message récemment.

Avant d'ouvrir son établissement, Pascal MESSAGE veut entreprendre des travaux conséquents afin de redynamiser l'accueil, ainsi que l'attractivité devant le café qui se trouve au cœur du bourg et qui bénéficie d'une situation aux abords directs de la Place du Donjon.

Il souhaite occuper le domaine public devant son café, et installer des claustras fixés au sol et démontables, et fermer ainsi une partie de la terrasse mais en laissant la libre circulation des personnes de part et d'autres, grâce à des ouvertures latérales.

D'autre part, le cheminement piétonnier n'est pas interrompu ni le cheminement des personnes en situation de handicap.

Enfin il souhaite que les portes existantes ouvrent sur le domaine public. L'autorisation sera donnée par le Maire en vertu de ses pouvoirs de police et de la règlementation en vigueur.

Tableaux numériques interactifs :: Un nouveau plan de financement est présenté mais il pourra encore évoluer et sera représenté au Conseil Municipal lorsque la candidature sera officiellement acceptée par l'Etat.

Séance du 12 mars 2019

<u>Présents</u>: Chabrat Adeline; Chito Christian; Contamine Bernard; Suzanne Vicente; Catherine Tallet; Catherine Lagrange; Céline Zanini; Raphaël Contamine; Stéphane Mitaty; Virginie Blanchet; Denis Vacquant; Ducourtioux Gérard; Dubost Michaël; Liliane Murat

Détermination du prix du terrain cadastré AB 258 en vue de sa vente.

La commune est propriétaire du terrain cadastré AB 258, situé, le Bourg. Un acquéreur s'est fait connaître afin d'y construire une maison individuelle d'habitation.

Ce terrain pourrait être viabilisé. Des devis ont été demandés à différents concessionnaires :

- Par Montluçon Communauté, pour la partie assainissement pour un montant de 2 525,28 € HT soit 3 030,34 € TTC
- par le SIVOM de la Région minière pour la partie adduction d'eau, pour un montant de

2 287.50 € HT et 2 496 € TTC

- par le SDE03 pour l'extension du réseau de distribution d'électricité, pour un montant de 2 088 €
- pour ce qui concerne le réseau du téléphone, on ne connait à ce jour que le montant du déplacement pour l'étude de l'installation qui s'élève 385 20 €. TTC

Considérant les éléments chiffrés connus à ce jour,

Considérant le Certificat d'urbanisme positif délivré par les services de l'Etat, à condition de construire dans une partie du terrain prédéfinie, Considérant la demande d'achat, le prix du terrain au m² est fixé à 10 € nets. La commune prendra à sa charge les dépenses énoncées ci-dessus; l'acheteur prendra à sa charge les autres frais qui seront susceptibles d'être engendrés par le projet et notamment l'aménagement de l'accès à la parcelle; l'acheteur tiendra compte des articles mentionnés au CUB 00316118M0031 prescrits par l'Etat; les frais de notaire ou autres frais annexes éventuels restent à la charge de l'acheteur.

Résiliation du bail avec Laetitia WEBERT

Laetitia WEBERT a averti la commune par courrier de son intention de mettre fin au bail commercial qui la liait à la commune jusqu'au mois de mai 2019, pour raison de santé.

Elle informe le Maire qu'elle cède ses droits de location à la date du 28 février 2019.

Certains secteurs de son activité comme la confection de photos d'identité ou de photocopies sont à ce jour, transmis à l'informaticien Micro-système.

Le quotidien « La Montagne » est transféré au bar « le Bistrot » et Monsieur le maire recherche des solutions pour la reprise du local qu'elle occupait. Considérant tous ces éléments, que ce départ prématuré se fait pour raisons de santé, il est décidé de mettre fin au bail de Laetitia Webert (Au Fil des pages) dès le mois mars 2019 (à partir du 1e mars inclus)

Réactualisation du prix des repas au restaurant scolaire

Suite à la modification des tarifs de cantine pratiqués par le Collège de la Combraille qui assure la prestation de restauration pour les élèves de l'école primaire, il est décidé :

- de suivre la tarification de 3,23 € pratiquée par le Collège pour les enfants du primaire et de la maternelle qui ne subit aucune augmentation depuis l'an passé
- d'aligner le prix des repas facturé aux instituteurs sur le tarif réellement facturé par le Collège, à savoir 5,15 € ainsi que celui pratiqué pour les agents municipaux accompagnant les maternelles et primaires, à savoir 3,25 €

La mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Suite à la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et à qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Au vu des éléments exposés, le Conseil Municipal,

donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR, s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux listés ci-dessous : Chemin...

- 1- partant du chemin de Saint-Fargeol à la Vignolle au Richardet et 45- parcelle D 932, ancienne tigne de chemin de fer au Richardet sont réunis en un seul chemin renommé chemin de la Plante au Richardet
- 2- de Saint-Fargeol à Marcillat par la Vignolle renommé chemin de Saint-Fargeol aux Bordes
- 3- de la Plante aux Bregères
- 4- de Cromarias aux Bregères renommé chemin de Cromarias à Romagère aux Osiers
- 5- des Bregères à Lavaud par le Moulin Fayard
- 6- de Chassarat à Romagère aux Osiers
- 7- de Lavaud au Pont de Fuyade
- 8- de Chignoux au chemin départemental 409 par le Mont renommé chemin de Chignoux au Mont
- 9- du Montet à Contamine renommé chemin du Monteil à Contamine
- 11- du Chiez aux Ribières Basses
- 12- de Puy Clavaud aux Bregères d'Argence
- 13- du Verger à La Bussière 14- de Chadenas au Verger
- 14- de Chadenas au Verger renommé chemin du Verger aux Ribières
- 15- ancienne ligne de chemin de fer économique
- 16- de la Pouge aux Forges
- 17- des Bancs au chemin départemental 4 par le Bois de Champeau renommé chemin des Bancs à la RD 4 par le Bois de Champeau
- 18- du chemin départemental 4 au Champ de La Croix renommé chemin de la RD 4 au Champ de La Croix
- 19- du chemin départemental 4 à Braconnoux renommé chemin de la RD 4 à Braconnoux
- 20- de Braconnoux à Plamont par la Maison
 21- du Champ de la Croix au Mas
- 23- de Marcillat au Moulin Billot et 24du Moulin Billot aux Bregères sont réunis en un seul chemin renommé chemin de Marcillat aux Brenères

- 25- de Lavaud aux Bousserolles par les Pradeaux renommé chemin de Lavaud aux Pradeaux
- 26- de l'ex ligne de chemin de fer à la Contamine renommé chemin de la Contamine à la zone artisanale
- 27- du Tapis Vert
- 28- de la Grange à la voie communale de la Pouge (de Gouttelebas) renommé chemin de la Grange à la Croix de la Justice
- 29- du bas des virages de Marcillat à la Rue des frères Grappillon renommé chemin de la Côte
- 30- du cimetière au Moulin Gazut
- 31- rural de Lavaud à Romagère aux Osiers
- 32- rural du Monteil au Mont
- 33- rural des Bougerolles au Chignoux 34- rural de Contamine au Chiez
- 35- rural du Chiez aux Mégnaux
- 36- de la Côte au Moulins Colas
- 37- rural des Bancs à Chez Laurent et
- 42- rural des Bancs à la Morat sont réunis en un seul chemin renommé chemin de Chez Laurent à la Mourrat
- 38- rural de Chez Laurent aux Caves
- 39- rural de Marcillat aux Forges
- 40- joignant le chemin rural des Fayes à Contamine au chemin des Bougerolles aux Fayes
- 41- rural de la RD 409 aux Mégnaux
- 43- rural de Braconnoux aux Manèches 44- rural de Braconnoux à Plamont le Vieux
- 46- rural entre le chemin communal des Bancs et le chemin rural de Chez Laurent aux Bancs renommé chemin des Bancs à la ligne du Tacot
- 47- rural des Bregères d'Argences à Chadenas
- 48- rural des Mégnaux à la RD 151
- 49- rural du chemin de Lavaud au Pont de Fuyade à la RD 915 (bois du Chignoux) renommé chemin de la tirolienne
- 50- rural de la Grange à la RD 1089
- 51- rural de Romagère à la RD 1089, 52- communal n° 32 de Fougères à la Romagère et 53- rural de La Puyade à Fougères sont réunis en un seul chemin

renommé chemin du Moulin de la Romagère à la Puyade par Fougères

demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 04- prolongement du chemin de Cromarias aux Bregères déjà inscrit et renommé chemin de Cromarias à Romagère aux Osiers
- 09- prolongements du chemin du Montet à Contamine déjà inscrit et renommés chemin du Monteil à Contamine
- 012- prolongement du chemin de Puy Clavaud aux Bregères d'Argence déjà inscrit
- 014- prolongements du chemin de Chadenas au Verger déjà inscrit et renommé chemin du Verger aux Ribières
- 54- de Lavaud au Bouron 55- de la Vignolle à Saint-Fargeol par les Huttes de Bournet
- 56- du pont du Richardet au pont de Bournet
- 57- des Creuillets
- 58- des Mégnaux au Verger
- 59- des Forges
- 60- des Bancs au Puy Claveau
- 61- des Ribières Basses à Argence
- 62- du Bois des Fayes aux Ribières Hautes
- 63- de Cromarias à Villetange

demande le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 001- chemin partant du chemin de Saint-Fargeol à la Vignolle au Richardet 002- partie goudronnée du chemin de Saint-Fargeol à Marcillat par la Vignolle 007- partie goudronnée du chemin de
- 008- partie goudronnée du chemin de Chignoux au chemin départemental 409 par le Mont

Lavaud au Pont de Fuvade

- 009- parties goudronnées du chemin du Montet à Contamine
- 10- chemin de Contamine au chemin départemental 409
- 0013- partie goudronnée du chemin du Verger à la Bussière
- 0015- partie goudronnée de l'ancienne ligne de chemin de fer économique 22- chemin de Mervier au chemin départemental 1089
- 0023- partie goudronnée du chemin de Marcillat au Moulin Billot
- 0024- partie goudronnée du chemin du Moulin Billot aux Bregères
- 0025- partie goudronnée du chemin de Lavaud aux Bousserolles par les Pradeaux
- 0028- partie goudronnée du chemin de la Grange à la voie communale de la Pouge

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

Championnat Enduro — demande d'accord de passage dans la commune par ASM Villebret

L'ASM Villebret souhaite organiser un Championnat de ligue d'enduro moto le 23 juin 2019 au départ de Villebret. Le tracé du circuit pour la demande d'accord de passage, est présenté.

Au vu du tracé, il est demandé d'alerter le Président de l'ASM Villebret que deux chemins qui font partie du tracé n'existent plus et arrivent dans des champs. Le passage de cette épreuve sur la commune à condition de revoir les deux portions de chemins en question, est accordé, à condition que le tracé qui se trouve sur la commune fasse l'objet d'un état des lieux avant et après l'épreuve, que les chemins détériorés seront remis en état par les organisateurs

Organisation de l'épreuve cycliste « sur les Routes du Bourbonnais »

Le Comité d'organisation « Sur les routes du Bourbonnais » organise une épreuve cycliste les 10, 11 et 12 mai 2019. Celui-ci propose qu'un sprint soit organisé le dimanche 12 mai devant la mairie sur le parcours des coureurs qui arriveront de Chambonchard et se dirigeront vers Ronnet. Dans ce cadre, il sollicite la municipalité pour un soutien de quelque manière que ce soit (financière, matérielle ou logistique) et la présence de signaleurs aux carrefours.

Le passage de la dite manifestation « sur les Routes du Bourbonnais » le 12 mai 2019, sur le territoire de la commune tel que mentionné dans le programme est autorisé ; toutefois, aucun signaleur, faute de bénévoles disponibles ce jour-là, ne sera proposé.

Les organisateurs assureront eux-mêmes le service de sécurité ; au vu du contexte budgétaire restreint, aucune participation financière ne sera versée.

Mandatement du centre de gestion de l'allier pour une procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale comptémentaire.

Les employeurs publics territoriaux peuvent aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire. La loi permet, en complément de l'action sociale classique, d'attribuer une aide complémentaire aux agents de la fonction publique territoriale, et de leur accorder une forme de « salaire social ».

Bénéficiaires : Les agents concernés par ce dispositif sont les fonctionnaires ainsi que les agents de droit public et de droit privé.

Garanties : Les collectivités peuvent apporter leur participation soit au titre du risque « santé », soit au titre du risque « prévoyance », soit au titre des deux risques.

Modalités : Le dispositif prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La procédure de labellisation : les collectivités et établissements publics peuvent apporter leur participation aux contrats et règlements de protection sociale complémentaire « *labellisés* »
- La contribution à un contrat négocié auprès des opérateurs via une convention de participation souscrite après mise en concurrence.

Rôle des Centres de Gestion : les Centres de Gestion sont compétents pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Le Centre de Gestion de l'Allier, comme la loi l'y autorise, s'apprête donc à lancer une consultation pour le compte des collectivités et établissements publics qui l'auront mandaté.

La commune va se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Allier va engager courant 2019 afin de voir si les tarifs seront plus avantageux pour les agents.

Salle des sports - demande de subvention leader

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations approuvant le projet de la salle de sports et notamment celle du 7 février 2016 rappelant l'objet de cette opération; afin de demander la subvention des fonds européens Leader il convient d'approuver à nouveau le plan de financement de cette opération.

La subvention leader est demandée sur la base du plan de financement approuvé ci-dessous :

Types de	Montants	Montants	Plan de financement		
dépenses	€HT	€ TTC	Montants €	Ta	aux %
Maîtrise	60,000,00	72 000,00		130 019,80	14,49
d'œuvre			État (DETR)	230 000,00	25,63
Travaux	837 331,52	1004797,82			
		Cons	eil Départemental	180 000,00	20,06
		Rése	erve parlementaire	28 904,49	3,22
		Fédé. Fra	nçaise de Football	15 000,00	1,67
			Autofinancement	313 407,23	34,93
TOTAL	897 331,52	1076797,82	TOTAL	897 331,52	100

Conventions de prêt de documents audiovisuels, sonores et de prêt de jeux

Les missions de la Médiathèque départementale de l'Allier n'ont cessé d'évoluer depuis sa création, en 1982. C'est pourquoi, elle propose, depuis quelques années, le prêt de documents audiovisuels, sonores, ainsi que le prêt de jeux, en complément du prêt de livres, dont la commune bénéficie déià.

La commune a déjà signé une convention de dépôt de livres avec le Conseil départemental, mais celle-ci ne comprenait pas le prêt de ces nouveaux types de documents.

Compte-tenu de cette évolution, l'assemblée départementale a donc voté, en session de décembre 2018, la mise en place de conventions spécifiques à chacun de ces nouveaux supports proposés au prêt. Ces conventions, comme les conventions de dépôt de livres, permettent de circonscrire les modalités d'emprunt de ces documents, ainsi que les engagements de chacune des parties. Trois nouveaux types de conventions permettent de fixer les conditions de prêt propres à chacun de ces documents : convention de prêt de documents audiovisuels (DVD), conventions de prêt de documents sonores (CD) et convention de prêt de jeux.

En concertation avec le pôle numérique et multimédia de la médiathèque départementale, la commune a déjà emprunté un ou plusieurs types de documents autres que les livres, c'est pourquoi il convient de formaliser par écrit les emprunts actuels, afin de pouvoir continuer à bénéficier du prêt de ces documents audiovisuels, sonores ou de jeux et de signer la convention correspondante.

Autres points abordés :

Signalisation pour les commerçants: Les commerçants ont émis le souhait d'acheter des panneaux pour signaler la liste des commerces. Instauration d'un droit de terrasse (Redevance d'occupation du domaine public): Ce sujet est évoqué et remis à plus tard.

Projet de résidence d'artistes par l'association « La Volga » de Saint Fargeol : La Volga propose de faire des animations du 1^{er} au 14 juillet sur la commune.

Elle demande si la commune peut lui prêter un local.

Considérant que les cours de musique n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, et que le Club de l'Amitié n'y sera pas présent non plus, il lui est proposé un local au 71 orand 'rue.

Exposition Hrasarkos : Un peintre s'est installé Rue Pierre mage à la place de l'ancienne boucherie.

. Une exposition aura lieu du 1e au 14 avril, le vernissage est prévu le samedi 6 avril à 17 h 00.

Théâtre: L'association « les Amus'gueules » souhaiterait occuper une partie du bâtiment dit « de Lavergnolle » vers la salle des sports pour entreposer sont matériel. Aucune décision n'est prise.

Séance du 12 avril 2019

<u>Présents</u>: Chito Christian; Contamine Bernard; Contamine Raphaël; Dubost Michael; Denis Vacquant; Suzanne Vicente; Liliane Murat; Catherine Tallet; Gérard Ducourtioux; Catherine Lagrange; Chabrat Adeline; Virginie Blanchet. <u>Excusés</u>: Céline Zanini Stéphane Mitaty,

Fixation des taux d'imposition de 2019 des 3 taxes (TF; TFB; TFNB)

Les taux des 3 taxes restent inchangés :

• Taxe d'habitation : 12.11 • Taxe foncière bâti : 16.50 • Taxe foncière (non bâti) : 36.18. Vote du budget 2019 (voir document annexé)

Création d'une régie d'avance

Compte tenu du fait que tous les fournisseurs n'acceptent pas d'être réglés par virement administratif et que le fonctionnement du service nécessite parfois de faire des petits achats dans l'urgence ou par internet qui est devenu un moyen moderne, efficace et parfois plus économe, la commune a la possibilité de créer une régie d'avance pour des achats ciblés et très ponctuels.

VU l'article L. 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article 22 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable

Vu les articles R.1617 à R 1617-14 du Code Général des Collectivités territoriales

Une régie d'avance est créée, pour les achats suivants :

- * achat de petit matériel et de fonctionnement
- * achat de petite papeterie (fournitures diverses)
- *achat de petits cadeaux (frais d'animation et réception, tickets de manège ou autre billetterie (dans le cadre des fêtes organisées par la commune))
- * avance sur frais de mission ou de stage ou frais de mission ou de stage Résiliation du bail commercial situé au 71 grand'rue

Monsieur le Maire donne lecture du congé du preneur au bailleur, signifié par Maître Dominique Jacq-Suchon Huissier de justice, à la demande de Elodie Reis à qui la commune loue un salon de beauté au 71 Grand'rue. Son bail signé le 01/10/2018 devait se terminer le 30/09/2025.

Suivant les termes du bail, Madame Elodie Reis a la possibilité de partir du local en donnant congé 6 mois à l'avance avant la fin de la première période triennale. Celle-ci quittera donc les lieux le 30 septembre 2019.

Subvention au Centre Social Rural - Convention d'objectifs

Dans le cadre de l'accueil périscolaire organisé par le Centre social Rural, en partenariat avec

La Caisse d'Allocations familiales, Partenaire Enfance Jeunesse de cette structure dans le cadre d'un contrat tripartite,

Dans le cadre de l'application de l'article L.111-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut, elle-aussi contribuer financièrement au déficit d'un service qui découle de l'intérêt public local. Compte-tenu de l'intérêt communal de ce service, sur présentation du bilan et du budget 2019, la convention est renouvelée pour un an.

Répartition des charges de fonctionnement de l'école primaire

Au regard du calcul des charges supportées par la commune pour le fonctionnement de l'école, un taux de participation de 520 € par élève fréquentant l'école maternelle ou l'école primaire sera demandé à leur commune de résidence.

Participation aux activités des élèves de Marcillat en Combraille fréquentant le Collège

Au vu des activités culturelles et sportives proposées aux élèves de la Commune par le Collège de la Combraille,

Vu le bilan de l'année passée, vu le nombre d'élèves concernés s'élevant à 41, une participation de 1925 € sera versée au Collège de la Combraille.

Instauration de la Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le principe de l'instauration d'une taxe d'aménagement :

La taxe d'aménagement est une taxe, instituée à compter du 1^{er} mars 2012 par l'article 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, au profit d'une commune ou de l'EPCI, du département et de la région d'Île-de-France, qui peut être due en France à l'occasion d'opérations de constructions immobilières, afin de leur permettre de financer les actions et opérations induites par l'urbanisation entre autre. La taxe d'aménagement doit être versée à l'occasion de la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager. Elle n'est due qu'une seule fois au moment de l'autorisation.

Dans les communes possédant un Plan Local d'urbanisme, elle a été rendue obligatoire à sa création.

Dans les communes relevant du Règlement National de l'urbanisme, ce qui est le cas de la commune de Marcillat en Combraille, elle doit être instaurée par délibération du Conseil Municipal avant le 30 novembre pour être applicable à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante, Considérant cette possibilité.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ; Vu les règles applicables à l'instauration de cette taxe.

Considérant que les constructions listées ci-après sont exonérées de plein droit :

› Exonérations de plein droit :

Constructions destinées à un service public ou d'utilité publique Constructions financées par un PLA d'Intégration (logement dit « *très social* »)

- Certains locaux des exploitations agricoles et équestres (constructions directement nécessaires à l'exploitation)
- Constructions dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) et dans les projets urbain partenarial (PUP)

Aménagements prescrits par un PPR

Reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli (depuis moins de 10 ans) ou sinistré

- Constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m²

Si le projet entre dans l'un de ces cas, il sera automatiquement exonéré du paiement de la part communale de la TA, sans formalité particulière de la part de la commune.

Le conseil Municipal, à la majorité des présents avec 11 voix pour et un voix contre décide,

- * d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux minimum obligatoire de 1 à partir du 1^{er} janvier 2020,
- * d'appliquer totalement les exonérations facultatives possibles suivantes :
- Constructions bénéficiant d'un prêt aidé de l'État : exonération possible jusqu'à 100
- 50 de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financé à l'aide du PTZ : exonération possible jusqu'à 50
- Les locaux à usage industriel et les locaux artisanaux : exonération possible jusqu 'à 100
- Les commerces de détail dont la surface de vente est < 400 m 2 : exonération possible jusqu'à 100
- Les immeubles classés ou inscrits : exonération possible jusqu'à 100
- Les surfaces à usage de stationnement closes et couvertes (garages) des logements sociaux exonération possible jusqu'à 100

- Les surfaces à usage de stationnement closes et couvertes (garages) des constructions autres que les habitations individuelles : exonération possible jusqu'à 100
- Les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable : exonération possible jusqu'à 100
- Les maisons de santé mentionnées à l'article L 6323-3 du code de la santé publique, quel que soit le maître d'ouvrage : exonération possible jusqu'à 100
- * dit que ces exonérations sont valables 1 an et reconductibles tacitement d'année en année et que pour supprimer ou modifier ces exonérations, l'assemblée délibérante devra délibérer de manière expresse.
- *dit qu'il n'y aura pas de sectorisation des exonérations.

Travaux de réfection des marches de la galerie marchande — demande d'accord de principe pour une subvention au titre du dispositif de solidarité du Conseil Départemental de l'Allier

Dans le cadre des travaux votés au budget, des travaux sur les marches qui mènent à la galerie marchande de bourg centre vont être effectués. Suite une demande de devis, le montant des travaux s'élèverait à 10 290 € HT. Une subvention au titre du dispositif de solidarité du Conseil Départemental de l'Allier à hauteur de 5 000 € sur un montant plafonné à 10 000 € HT sera demandée.

Plan de financement prévisionnel :

Travaux	Dépense (HT) prévisionnelle	Recettes prévisionnelles	
Réfection des marches galerie marchande	10 290 €	Conseil Départemental de l'Allier	5000€
		Ressources Propres HT	5 290 €
Total Dépenses HT	10 290 €	Total Recettes	10 290 €

INVECTICALMENT

Intégration des restes à recouvrer du budget assainissement dans le budget de la commune

Clôture du budget assainissement

Compte tenu du fait que c'est Montluçon Communauté qui a dorénavant la compétence « *Assainissement* », que toutes les écritures du Budget Assainissement sont définitivement passées et que le résultat de clôture 2018 est égal à zéro, il y a lieu de clôture ce budget.

Tous les restes à recouvrer à la date du 31/12/2018 devront être basculés sur le budget principal de la commune.

Local de la Presse au 37 grand'rue

Suite à la fermeture du local commercial situé au 37 grand'rue, un nouveau commerçant reprendra les locaux à partir du 1^{er} juin 2019 dont l'objet sera la vente de cadeaux, artisanat etc. Un bail précaire de 6 mois renouvelable 6 mois sera signé; le montant du loyer est fixé à 250 € nets.

Autres points abordés

Redevance d'occupation du domaine public : Cette question est remise à un ordre du jour ultérieur

Mesure de péril rue de l'Enfer : Après une procédure administrative très longue, après recherches et en l'absence de succession, le service des Domaines a obtenu la tutelle de cet immeuble, ce qui en fait l'interlocuteur principal de la commune.

De ce fait, une réunion avec un bureau d'étude structure et un maçon est prévue pour étudier les travaux à y réaliser.

Atelier Brette : L'atelier communal loué au menuisier jusqu'au 31 mars 2019 étant libre, il conviendra de réfléchir à son devenir.

Les comptes de la commune : Budget primitif 2019

€

FONCTIONNEMENT € DÉPENSES - TOTAL 1114850 011 - Charges à caractère 281 226 nénéral 012 - Charges de personnel et frais 360 650 assimilés 014 - Reversements sur 45 766 **FNGIR** 65 - Autres charges de 185 683 destion courante 66 - Charges financières 31 080 023 - Virement à la 206 380 section d'investissement 6811 - Dot.aux amort. des immo, incorporelles & 4065 corporelles

RECETTES – TOTAL 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses 73 - Impôts et taxes 517 434 74 - Dotations, subventions et participations 75 - Autres produits de gestion courante 77 - Produits exceptionnels 013 - Atténuations de charges 002 - Excédent de fonctionnement reporté Total recettes d'ordre 1114 850 14700 15000 171 217 171 - Total recettes d'ordre 170 - Produits exceptionnels 15000 171 217			•
domaine et ventes diverses 73 - Impôts et taxes 517 434 74 - Dotations, subventions et participations 75 - Autres produits de gestion courante 77 - Produits exceptionnels 013 - Atténuations de charges 002 - Excédent de fonctionnement reporté	RE	CETTES - TOTAL	1 114 850
74 - Dotations, subventions et participations 75 - Autres produits de gestion courante 77 - Produits exceptionnels 013 - Atténuations de charges 002 - Excédent de fonctionnement reporté			47 700
subventions et participations 75 - Autres produits de gestion courante 77 - Produits exceptionnels 013 - Atténuations de charges 002 - Excédent de fonctionnement reporté		73 - Impôts et taxes	517 434
gestion courante 77 - Produits exceptionnels 013 - Atténuations de charges 002 - Excédent de fonctionnement reporté		subventions et participations	287 971
77 - Produits 33 000 exceptionnels 15 000 charges 002 - Excédent de fonctionnement reporté			36 010
charges 15 UUU 002 - Excédent de 171 217 fonctionnement reporté		77 - Produits	33 000
fonctionnement reporté			15 000
Total recettes d'ordre 6 518			171 217
		Total recettes d'ordre	6 518





IN۱	VESTISSEMENT	€
DÉ	PENSES - TOTAL	1503127
	Matériel divers	6 000
	Bâtiments communaux	8 300
	Travaux de voirie	10 000
	Marches bourg centre	12 400
	Salle des sports	20 000
	Atelier municipal	486 000
	Extension du cabinet médical	217 622
	TBI	21 600
	Logiciel de sauvegarde	14784
	Columbarium	5 800
	Déficit d'investissement reporté	299 159
	Dotations aux immobilisations	6 5 1 8
	Emprunts en euros	394 944
		£

RE	1755862	
	Bâtiments communaux	15 438
	Travaux de voirie	19 451
	Marches bourg centre	5 000
	Salle des sports	417 516
	Atelier municipal	486 000
	Extension du cabinet médical	217 622
	TBI	14 380
	Logiciel de sauvegarde	7 620
	Columbarium	1 137
	Cession des immobilisations	22 500
	Virement de la section de fonctionnement	206 380
	Dotations aux immobilisations	4 0 6 5
	Excédent de fonctionnement capitalisé	176 753
	FCTVA	162 000









Permanence des soins

Nuits, dimanches et jours fériés... Pour obtenir le médecin d'astreinte de votre secteur, vous devez composer le **04 70 48 57 87**

Médecins généralistes

Dr Linda **DAVID •** Dr Pascal **LEHMANN**Docteur Sylvie **MAUBERT-BARRAUX**7 Rue de la Maîtrise
Téléphone: **0470516577** − Fax: 0470516698

Kinésithérapeutes

Maria ALBA CHIC AGUILAR • Masseur Kiné D.E. Hervé GIRARD • Kiné D.E. Sergio MUNUERA HITA • Kiné Ostéopathe D.E. Rue des Gannes – Téléphone : 04 70 51 69 89

Pédicure-podologue

Cécile **REVUZ** – 7 Rue de la Maîtrise Téléphone : **04 70 51 65 77**

Infirmières D.E.

Élodie CIVADE-FEYT • Laure GRAND • Céline GUILLOT • Anne Marie PARRET-PERRICHON • Estelle PROUPIN • 7 rue de la Maîtrise Soins à domicile 24h/24 et 7j/7 ou au cabinet, sur rendez-vous au 04 70 06 65 34

Pharmacie

Pharmacie des Combrailles 65, Grand Rue – Téléphone : **0470516041**

Ambulance Taxi

Bernard KOEHLER

47, Grand Rue - Téléphone : **0470517459**



Vétérinaires

Vétérinaires CLD et Associés (SELARL) 96, Grand Rue – Téléphone : **0470516010** Télécopie : **0470516534**



Urgences 15

SAMU

Gendarmerie: 17

23, Rue de l'Économique Téléphone : **0470516007**

Pompiers: 18

Caserne des Sapeurs-Pompiers Rue des Chaumes Téléphone : 04 70 51 63 80



Renseignements pratiques

Mairie

Ouverte au public du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Téléphone : **0470516015** Fax : 0470516294 <u>mairie@mairie-marcillatcombraille.fr</u> www.mairie-marcillatcombraille.fr

Confection des passeports et cartes d'identiqué électroniques et biométriques

mardi et jeudi : 14h-17h mercredi et samedi : 9h-12h Uniquement sur rendez-vous au **04 70 51 60 15**

La Poste (nouveaux horaires) mardi, mercredi et jeudi: 9h00-12h00 et 13h30-16h30 vendredi: 9h00-12h00 et 13h30-17h00 samedi: 9h00 à 12h00

<u>samedi:</u> Yhuu a 12hul Fermé le Lundi.

Médiathèque Municipale

Ouverte au public mercredi : 14h00-16h00 jeudi et samedi : 10h00-12h00 Téléphone : 0470 51 62 50

Maison des Services au Public

Place Pierre Bitard - Tél.: 04 70 51 10 21

Permanence Trésor Public

le jeudi matin de 9h à 12h tous les 15 jours Place Pierre Bitard

Permanence assistante sociale

le mardi matin de 9h à 12h sans rendez-vous et le vendredi matin de 9h à 12h sur rendez-vous Téléphone : **0470 34 39 76**

Permanence mission locale

Permanence le jeudi sur rendez-vous 0470 05 28 74

СРАМ

Rendez-vous par visio le mardi et le jeudi

Centre Social

Tél.: **0470516080**

Maison du Tourisme

Ouverte tous les jours à partir du 1er juin jusqu'au 30 septembre de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30

Place du Donjon – Tél. : **0470 51 10 22** maison-tourisme@mairie-marcillatcombraille.fr

Maison de la Combraille

Place Pierre Bitard - Tél.: 04 70 51 10 23

Déchetterie

- Jours et horaires de la déchetterie : mardi, jeudi et samedi.
- Horaires d'hiver à partir du 1^{er} lundi de novembre : 9h-12h et 13h30-17h.
- Horaires d'été, à partir du 1^{er} lundi d'avril : 8h-12h et 13h30-18h

Téléphone : **04 70 51 69 88**

Cartes de pêche

Master Brico à Marcillat-en-Combraille Chez Monique à Terjat Au Chant du Grillon chez Desseauves à Mazirat

Mini Golf

location des clubs à la Marpa 28, rue des Combrailles Téléphone : 04 70 51 60 01

Tennis

réservations : Master Brico

36 Grand Rue

Téléphone: 0470516652